



VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Histoire des arts

ENSEIGNEMENT

SPÉCIALITÉ

Points d'évolution entre
le programme de 2010
et le programme de 2019

Les textes officiels

2010

Le programme d'histoire des arts des options obligatoire et facultative de cycle terminal : bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010.

2019

- Le programme de l'enseignement de spécialité d'histoire des arts de la classe de première de la voie générale est publié au bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019.
- La définition de l'épreuve de spécialité de fin de première est publiée au bulletin officiel n° 17 du 25 avril 2019.

La définition de l'enseignement

2010

L'enseignement de l'histoire des arts est avant tout une sensibilisation aux œuvres et une exploration de leurs diverses dimensions esthétiques et historiques.

2019

Pour inscrire les élèves dans la perspective d'une relation autonome aux œuvres et aux formes artistiques qui les ouvre aux autres, l'acquisition d'un corpus de connaissances est indispensable. Celle-ci s'appuie sur une expérience esthétique et sur une démarche de questionnement aussi larges que possible des œuvres et des formes artistiques. L'histoire des arts apprend aux élèves à voir, à entendre, à expérimenter sensiblement ces œuvres et ces formes artistiques, afin de mieux penser le monde qui les entoure et de devenir des citoyens autonomes et critiques dans une société saturée d'images, de sons, et de traces du passé, dont ils seront les dépositaires.

Le champ d'étude

2010

[...] des œuvres et des formes de six grands domaines artistiques : arts visuels, arts du son, arts de l'espace, arts du spectacle, arts du langage, arts du quotidien.

2019

[...] les grandes formes d'expression artistique qui constituent le patrimoine et l'actualité artistiques de l'humanité, en France et dans le monde : arts visuels (peinture, sculpture, photographie, estampe, dessin, illustration et bande dessinée, etc.), architecture, design, arts décoratifs, urbanisme et art des jardins, musique, cinéma, danse, arts du spectacle, etc.

[...] des liens étroits avec la culture littéraire portée par l'enseignement des lettres.

Les objectifs généraux sont les suivants :

2010

- Le développement de la sensibilité artistique ;
- L'acquisition d'outils méthodologiques et conceptuels ;
- L'emploi de vocabulaires techniques de base ;
- La maîtrise de repères chronologiques et formels.

2019

- Le champ des compétences d'ordre esthétique, relevant d'une éducation de la sensibilité ;
- Le champ des compétences d'ordre méthodologique, qui relèvent de la compréhension de l'œuvre d'art ;
- Le champ des compétences d'ordre culturel, destinées à donner à l'élève les repères qui l'aident à construire son autonomie d'amateur éclairé.

Les compétences acquises au cycle terminal

2010

- Identifier ou exprimer la spécificité d'une œuvre ou d'une expression artistique au sein d'un ensemble plus vaste (esthétique, historique, technique) ;
- Être capable de produire une analyse sous différents aspects (formel, technique, stylistique, historique) ;
- Construire un raisonnement argumenté ;
- Être capable de mener une recherche critique.

2019

- Reconnaître la valeur artistique du patrimoine de proximité et le mettre en relation avec le patrimoine mondial ;
- Commenter des œuvres et formes artistiques diverses ;
- Mettre en valeur des parentés stylistiques ;
- Appréhender une culture à partir de ces connaissances artistiques.

Les situations d'enseignement

2010

- Mettre en regard des œuvres de différents domaines artistiques ;
- Souligner les liens entre les domaines artistiques et développer l'interdisciplinarité ;
- S'appuyer de manière critique sur les technologies en diversifiant les sources ;
- Favoriser l'approche sensible et analytique d'œuvres de formes diverses.

2019

- Privilégier le contact direct avec les œuvres. Au moins :
 - une œuvre d'art visuel étudiée de façon approfondie « in situ » dans l'année,
 - un bâtiment ou ensemble architectural dans l'année,
 - un spectacle ou un concert dans l'année ;
- Recourir à la méthodologie de façon pertinente, toujours à partir de l'exemple, selon 5 modalités (conditions concrètes / auteur / contexte / diffusion et circulation / réception) ;
- Exploiter les ressources documentaires (en collaborant avec le professeur documentaliste) ;
- Privilégier le plaisir et l'approche sensible, sans négliger l'apprentissage d'une distance critique.

Les contenus d'enseignement

Le projet et le partenariat

2010

Les partenariats
conseillés sont les
suivants :

- une intervention de professionnels ;
- des relations avec institutions et services culturels ;
- un lien au patrimoine local et régional.

2019

- Réalisation obligatoire d'un projet collectif :
 - un partenariat avec des lieux institutionnels locaux ;
 - un travail en petits groupes ;
 - des visites et rencontres à proximité de l'établissement ;
 - la valorisation de l'autonomie de l'élève (initiateur, médiateur et passeur de connaissances).
- Modalités :
 - 15 à 20 heures de cours, évaluations et sorties non comprises ;
 - l'articulation possible avec une ou plusieurs thématiques;
 - la tenue d'un carnet de bord fortement recommandée dans le cadre d'une participation de l'élève au projet (diverses formes possibles).

Les thématiques abordées pendant l'année scolaire sont :

2010

- **Quatre études thématiques** dans un cadre chronologique précis (de 1815 à 1939 en Europe et dans le monde) :
 - les arts et les innovations techniques ;
 - les arts et leur public ;
 - les grands centres artistiques et la circulation ;
 - l'architecture, l'urbanisme et les modes de vie,

2019

- **Six thématiques**
 - Les matières, les techniques et les formes,
 - L'artiste,
 - Les lieux de l'art,
 - La réception de l'art,
 - La valeur économique de l'art,
 - La circulation des œuvres et les échanges artistiques.
- Chaque thématique prend appui sur une œuvre principale et un corpus d'œuvres complémentaires de natures diverses, au choix de l'équipe (sans contrainte chrono-géographique).
- Au moins deux des œuvres principales relèveront des arts visuels, une au moins du patrimoine bâti (architecture, urbanisme, arts du paysage), et une au moins de la musique ou de la danse.
- Inclure des œuvres contemporaines et des rencontres avec des artistes.

Les six thématiques de 2019

Les matières, les techniques, les formes

la production et la reproduction
des œuvres uniques ou multiples

L'artiste

Le créateur,
individuel, collectif
ou anonyme

Les lieux de l'art

Les musées,
les institutions, les
événements ; leur histoire,
leur organisation, leurs
limites...

La circulation de l'art et les échanges artistiques

La valeur économique de l'art

Le marché, l'économie,
leurs lieux et leurs acteurs

La réception de l'art

Les commanditaires, les critiques,
le public, la postérité

L'évaluation

2010

- La phase d'évaluation s'accompagne d'un temps d'échanges entre le professeur et l'élève :
 - évaluation formative ;
 - évaluations sommatives régulières, de formes variées, à l'écrit comme à l'oral, qui préparent aux exigences du baccalauréat ;
 - évaluations conçues et corrigées collectivement,
- Suivi du travail de l'élève à partir d'un journal de bord :
 - construction d'une documentation personnelle qui sera mise en regard de documents, sources et œuvres de diverses natures.

2019

- La phase d'évaluation s'accompagne d'un temps d'échanges entre le professeur et l'élève :
 - bilans réguliers, formes variées d'évaluation, exercices de natures diverses, à l'écrit comme à l'oral, qui préparent aux exigences de l'enseignement supérieur, comme par exemple un dossier, un commentaire, guidé ou non, une prise de parole organisée sans support écrit, une dissertation, un projet individuel ou collectif ;
 - évaluation collégiale aussi souvent que possible.
- Le carnet de bord :
 - construction d'une documentation personnelle confrontée à des recherches (sources et œuvres variées), vivement recommandée dans le cadre du projet.

L'épreuve commune de contrôle continu

À compter de la session 2021 du baccalauréat, l'élève qui ne poursuivra pas l'enseignement de spécialité en classe de terminale valide en cours d'année de première (dès 2019-2020) les compétences acquises :

- **Une épreuve orale** de 30 minutes organisée de la façon suivante :
 - les 15 premières minutes sont consacrées à la présentation du projet collectif par le candidat (5 à 7 minutes d'exposé) suivie d'un entretien avec le jury (évalués sur 10 points) ;
 - les 15 minutes suivantes sont consacrées à la présentation d'une œuvre sélectionnée par le jury parmi celles figurant dans un dossier d'œuvres. Celui-ci sera remis au jury deux semaines avant l'épreuve (évaluée sur 10 points).

*Le dossier d'œuvres est constitué d'un **corpus de 8 à 12 œuvres** de natures, d'époques et d'expressions artistiques diverses, à l'appui d'au moins **quatre thématiques du programme** ; ces œuvres sont choisies par l'élève parmi celles citées dans le document de synthèse de la classe, également remis au jury deux semaines avant l'épreuve.*